

## ERRATUM

21 mars 2016

Division du 1<sup>er</sup> degré

### Circonscription de GUINGAMP SUD :

- **E.M.PU Bourbriac - N° poste 1139**

Le poste d'ECEL vacant devient susceptible d'être vacant. Il y a donc 2 postes d'ECEL tous susceptibles d'être vacants.

- **E.E.PU PLELO – N° poste 700**

Le poste de compensation de décharge de direction est bloqué.

### Circonscription de SAINT-BRIEUC EST :

- **E.E.PU La Brèche aux Cornes**

N° poste 993 – Le poste d'ECEL spécialisé G0106 vacant devient susceptible d'être vacant ;

N° poste 854 – Un des postes d'ECEL sans spécialité G000 susceptible d'être vacant devient vacant. Sur les 7 postes d'ECEL, Il y a donc 5 postes susceptibles d'être vacants et 2 postes vacants ;

- Suite à la fusion de **l'école maternelle de Cesson Bourg** et de **l'école élémentaire de Cesson Bourg**, les postes sont désormais présentés comme ci-dessous :

LISTE GENERALE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMEROTES									
		PAGE :	TOT.	nb.SV	nb.V	nb.B	nb.S	double frac?	
I ST BRIEUC	*0220484G*		83						
E.M.PU CESSON BOURG									
IEN : IEN ST BRIEUC EST									
320	DIR.EC.MAT 0121	2 CLASSES	P0002	1.00	1.00	1.00	1.00		
1123	ENS.CL.MA ECMA	SANS SPEC.	G0000	2.00	1.00	1.00			
I ST BRIEUC	*0221501M*								
E.E.PU CESSON BOURG									
IEN : IEN ST BRIEUC EST									
197	DIR.EC.ELE 0119	7 CLASSES	P0007	1.00	1.00				
469	TIT.R.BRIG 2585	SANS SPEC.	G0000	1.00	1.00				
930	ENS.CL.ELE ECEL	SANS SPEC.	G0000	3.00	3.00				
1070	ENS.CL.ELE ECEL	ANGLAIS	G0422	1.00	1.00				

Le poste de direction de l'école maternelle est bloqué et transformé en un poste d'adjoint.  
Le poste de direction de l'école élémentaire devient un poste de direction à 7 classes (au lieu de 5 classes auparavant).